



25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGA – Cohésion territoriale et appui aux communes – Conservatoire à rayonnement départemental

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CLAVECIN FRANÇAIS A DEUX CLAVIERS DE MARQUE « VON NAGEL » A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND COGNAC

N° 2023 - D - 326

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRAND ANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au président,

Vu, la délibération n°44 du conseil communautaire du 16 mars 2023 relative aux tarifs du conservatoire de GrandAngoulême pour l'année 2023/2024,

Vu, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention de mise à disposition d'un instrument de musique passée entre la communauté d'agglomération de Grand Cognac située 6 rue Valdepeñas CS 10216 à Cognac et GrandAngoulême pour le Conservatoire Gabriel Fauré.

Article 2 – La convention a pour objet de déterminer les modalités de mise à disposition d'un clavecin à deux claviers de la marque « Von Nagel » appartenant au Conservatoire Gabriel Fauré du jeudi 2 novembre au lundi 6 novembre 2023.

Article 3 – La mise à disposition est consentie en contrepartie du paiement par le preneur d'une redevance d'un montant de 75 € net de taxes conformément à la grille tarifaire relative à la location d'instruments de la délibération susvisée.

Article 4 - Monsieur le directeur général des services et Madame la comptable publique de communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le - 6 NOV. 2023

Reçu en Préfecture
Le : - 6 NOV. 2023
Affiché ou notifié
Le : - 6 NOV. 2023

Pour le Président,
Le Vice-Président,

Gérard DESAPHY